

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1269

26 juin 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------------|---|--------------|
| Acis Holding S.A. | 60906 | Luxembourg Shipping A.G. | 60905 |
| AEI (Luxembourg) S.à r.l. | 60904 | Mecfint (Jersey) S.A. | 60909 |
| Aleph Consulting | 60909 | Multicasting Technologies S.A. | 60909 |
| Aravis Investissements S.A. | 60908 | Orind Europe Limited, Luxembourg | 60903 |
| Arian Finance S.A. | 60902 | Oyster | 60909 |
| Babcock & Brown Gardnergass S.à r.l. ... | 60877 | Paypal (Europe) S.à r.l. | 60870 |
| Carotec S.à r.l. | 60908 | P.G.H. S.A. | 60911 |
| Coller Iberica I S.à r.l. | 60907 | Power Management Services S.A. | 60911 |
| Deloitte Touche Tohmatsu | 60911 | Rice International S.A. | 60904 |
| F&C Luxembourg S.A. | 60910 | Rita Mar S.A. | 60906 |
| Gicasoc S.A. | 60910 | Scarabeo Investment S.A. | 60912 |
| Handlowy Investments II | 60907 | Subtarc S.A. | 60905 |
| Handlowy Investments S.A. | 60907 | Together Production International (T.P.I.) | |
| ILP III S.C.A., SICAR | 60884 | S.à r.l. | 60908 |
| Jan Navigation A.G. | 60905 | Transfin S.A. | 60910 |
| Koti Manga S.A. | 60902 | Tulipe Holding S.A. | 60911 |
| Kulmen S.A. | 60903 | WCC Hungary S.à r.l. | 60910 |
| LuxCo 27 S.à r.l. | 60866 | Wirkham Finance S.A. | 60903 |

LuxCo 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.467.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 84.993,

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated April 6th, 2007.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 27 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.00) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers. Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five per cent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:
TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 avril 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 27 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intermédiaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,00).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, Relation: LAC/2007/5532. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007058638/220/229.

(070060081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Paypal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of April.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Paul Mousel, licencié en droit, born on 15 October 1953 in Luxembourg, residing in Bertrange, here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of a proxy under private seal given on 3 April 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a société à responsabilité limitée under the name of PAYPAL (EUROPE) S.à r.l. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as an unlimited partner with unlimited liability for all debts and obligations of a limited partnership with a share capital (société en commandite par actions) or similar corporate structures as well as manager of such companies.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The share capital of the Company is set at eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) represented by eighteen (18) shares with a nominal value of one thousand dollars of the United States of America (USD 1,000.-) each.

Art. 6. Amendment of the capital. The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

Art. 7. Shares. Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Management. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of managers. In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, vidéoconférence, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes, but at least two, of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Powers of the board of managers. The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers. The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder. Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 17. Decisions. The decisions of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power of attorneys are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

Art. 19. Balance sheet. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 20. Allocation of profits. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

Art. 21. Dissolution, liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 23. General provisions. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 24. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Subscription and payment

All of the eighteen (18) shares are subscribed by Mr Paul Mousel, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2007.

Evaluation

For the purpose of registration, the share capital is valued at thirteen thousand three hundred and three point twenty-seven euros (EUR 13,303.27).

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at four (4) and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:
 - Mr Brent Bellm, Vice President Europe of PAYPAL EUROPE Ltd, born on 19 July 1971 in Utah, United-States of America, residing in 43, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg;
 - Mr Robert Caplehorn, Legal Director and Company Secretary of PAYPAL EUROPE Ltd, born on 20 January 1956 in Islington, London, Great Britain, residing in 24, Knox Street, London W1H 1FS, Great Britain;
 - Mr David Clarke, Chief Financial Officer of PAYPAL EUROPE Ltd, born on 30 July 1960 in Ilford, Essex, Great Britain, residing in 3, Woodside Rd, New Malden, Surrey, KT3 3AH, Great Britain;
 - Mr Alex Boothroyd, Senior Director, Consumer and Int'l Operations of PAYPAL EUROPE Ltd, born on 18 July 1972 in Norwich, Great Britain, residing in 77, Drumnigh Wood, Portmarnock, Co. Dublin, Ireland.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Paul Mousel, licencié en droit, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant à Bertrange, ici représenté par M. Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 avril 2007.

La procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Forme et dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PAYPAL (EUROPE) S.à r.l. (la «Société»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme associé commandité avec responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations dans une société en commandite par actions ou toute sorte de société commerciale comparable et être gérant de telles sociétés.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-) représenté par dix-huit (18) parts sociales, d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L' (les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 8. Transfert de parts. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé. La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 17. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Bilan. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Souscription et libération

L'intégralité des dix-huit (18) parts sociales sont souscrites par M. Paul Mousel, prénommé.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de dix-huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à treize mille trois cent trois virgule vingt-sept euros (EUR 13.303,27).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - M. Brent Bellm, Vice President Europe de PAYPAL EUROPE Ltd, né le 19 juillet 1971 en Utah, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg;
 - M. Robert Caplehorn, Legal Director and Company Secretary de PAYPAL EUROPE Ltd, né le 20 janvier 1956 à Islington, Londres, Grande-Bretagne, demeurant à 24, Knox Street, Londres W1H 1FS, Grande-Bretagne;
 - M. David Clarke, Chief Financial Officer de PAYPAL EUROPE Ltd, né le 30 juillet 1960 à Ilford, Essex, Grande-Bretagne, demeurant à 3, Woodside Rd, New Malden, Surrey, KT3 3AH, Grande-Bretagne;
 - M. Alex Boothroyd, Senior Director, Consumer and Int'l Operations de PAYPAL EUROPE Ltd, né le 18 juillet 1972 à Norwich, Grande-Bretagne, demeurant à 77, Drumnigh Wood, Portmarnock, Co. Dublin, Irlande.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, Relation: LAC/2007/5671. — Reçu 132,58 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007058658/7241/386.

(070060272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

Babcock & Brown Gardnergass S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 127.487.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of April.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4 S.à r.l., a Luxembourg company incorporated by deed drawn up on June 14, 2006, published in Memorial C number 1643 on August 30, 2006, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 117.400,

represented by Mrs Caroline Bonald, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy shall be signed *ne varietur* by the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which they act, have declared their intention to constitute by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Art. 1. There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is: BABCOCK & BROWN GARDNERGASS S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 4. The Company's object is:

a) to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company») and;

b) to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

c) For purposes of article 4.a), a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

d) The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

e) The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

f) In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into two hundred fifty (250) shares of fifty euros (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares». The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

Art. 7. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Shares may be freely transferred, in case of a single Shareholder.

Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

For all other matters reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A Shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 10. The death, the suspension of civil rights, the bankruptcy or the failure of one of the Shareholders do not put an end to the Company.

Art. 11. The Company is administrated by one or more managers (gérants), who need not be Shareholders (each a manager and collectively the Managers). They are appointed by the general meeting of Shareholders for an undefined period and they can be removed at any time without cause.

In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

Art. 12. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager and in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any two Managers.

Art. 13. The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The sole Manager or, in the case of plurality of Managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 15. Decisions of Shareholders are being taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management.

No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

As long as the company has only one Shareholder the sole Shareholder will exercise the powers reserved by law or by the present statutes to the general meeting of Shareholders.

The resolutions taken by the sole Shareholder will be set down in the form of minutes.

Art. 16. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Art. 17. The accounting year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December each year. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the company and shall end on December 31st, 2007.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

The Board of Managers may however to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

In case of dissolution of the company each Shareholder will draw, before any distribution, the nominal amount of his Shares in the capital; the surplus shall be divided in proportion to the invested capital of the Shareholders. Should the net assets not allow the reimbursement of the capital, the distribution will take place in proportion to the initial investments.

Art. 20. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be Shareholders, designated by the meeting of Shareholders at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Art. 21. The parties will refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription

The statutes having thus been established; the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

| | Shares |
|--|--------|
| BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4 S.à r.l. | 250 |

All the Shares have been paid up of one hundred per cent (100%), whereof the sole Shareholder gives himself receipt and discharge.

The notary executing this deed specifically acknowledges that the Company has, as of now, the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) at its disposal, proof of which is furnished.

Estimation - Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand seven hundred (1,700.-) euros.

Extraordinary General Meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named Shareholder exercising the powers of the general meeting has passed the following resolutions:

1) Has been elected manager (gérants) of the Company for an undetermined period:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, RCS B 109.507.

It is invested with the broadest powers to act in the name of the Company by its sole signature.

2) The registered office of the company is fixed at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil statute and residence, the said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, constituée par acte dressé le 14 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1643 du 30 août 2006, ayant son siège social au 4, rue Alphone Weicker, L-2721 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 117.400,

représentée par Mme Caroline Bonald, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de: BABCOCK & BROWN GARDNERGASS S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des Associés.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la ville de Luxembourg.

Art. 4. L'objet de la Société est:

a) de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative lies à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée») dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

b) d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

c) Pour les besoins de l'article 4.a), une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustee, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

d) La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira ne protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

e) la Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

f) Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par deux cent cinquante parts sociales (250) de cinquante euros (EUR 50,-) chacune. (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

La cession de Parts inter vivos à des non-Associés ne peut se faire que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un Associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des Associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

Le Gérant n'a pas besoin d'être Associé. Le Gérant est révocable à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers en cas de Gérant unique par la signature du Gérant unique, et en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par deux Gérants.

Art. 13. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 14. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, deux Gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

L'utilisation de l'équipement de vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 15. Les décisions des Associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul Associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des Associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'Associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 16. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

En cas de dissolution de la Société, chaque Associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des Associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, désignés par l'assemblée des Associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

| | Parts |
|--|-------|
| BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 4 S.à r.l. | 250 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'Associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'Associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l., 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, RCS B 109.507.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique. Il peut déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Bonald, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007. Relation: LAC/2007/5270. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007058660/202/396.

(070060275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirteen of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) ILP III S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated today by the undersigned notary, with register office at 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg trade and companies register, Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg,

here represented by Mr Jean-Pierre Verlaine, employee, professionally residing in 30, rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg, and Mr Romain Thillens, chartered account, professionally residing in 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, in their quality of managers.

2) ILP III INVESTMENTS & CONSULTING LLP, having its registered office at 55 Colmore Row, Birmingham B3 2AS (United Kingdom), a Limited Liability Partnership registered in England and Wales with number OC327420, acting by ILP3 INTERNATIONAL S.à r.l. as Partner,

here represented by Mr Adrien Coulombel, employee, professionally residing in 30, rue Marie Adélaïde L-2128 Luxembourg, by virtue of a proxy, given in 12 April 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) with fixed capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (a SICAR) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Definition.

«Article» Means any article of the Articles as amended from time to time.

«Articles» Means these articles of incorporation as amended from time to time.

«Associate» Means any corporation which:

(i) where the person concerned is a corporation,

(a) is, directly or indirectly, the controlling company; or

(b) is controlled by the person concerned; or

(c) is controlled by the company under letter (a) above; or

(ii) where the person concerned is an individual or a firm or other unincorporated body, is directly or indirectly controlled by such person; or

(iii) where the person is a limited partnership, is any of the company under (i) above in relation to the general partner of that limited partnership.

«Auditor» Has the meaning as set forth in Article 24.

«Business Day» Means a day where banks are open for business in Luxembourg.

«Capital Contribution» Means, in respect of any shareholder, the amount contributed to the Company by such shareholder at the incorporation of the Company and/or upon any subsequent closing and/or in connection with each further share capital increase, such amount comprising both the nominal value of the relevant shares and the share premium paid upon subscription of same (as subsequently increased or reduced as a result of Re-Allocation, as defined in the Prospectus).

«Class» Refers to the different classes of Shares issued by the Company at any time, in accordance with the provisions of the Company Act.

«Company» Means ILP III S.C.A., SICAR

«Company Act» Means the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

«Defaulting Shares» Has the meaning ascribe to that term in the Prospectus.

«Defaulting Limited Shareholder» Has the meaning ascribe to that term in the Prospectus.

«Event of Default» Has the meaning ascribe to that term in the Prospectus.

«Limited Shares» Means the Shares of any Classes other than the Management Share.

«Limited Shareholders' Consent» Means the written consent of those shareholders representing, in the aggregate, at least 75% (seventy-five per cent) of the share capital of the Company given during a shareholders general meeting duly convened.

«Luxembourg GAAP» Has the meaning ascribe to that term in the Prospectus.

«Management Share» Means the Share held by the Manager.

«Manager» Means ILP III S.à r.l., with registered office at 30, rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

«Net Asset Value» Has the meaning ascribe to it in Article 13.

«Option» Has the meaning ascribe to that term in the Prospectus.

«Prospectus» Means the prospectus of the Company as amended from time to time.

«Register» Means the shareholders' register of the Company.

«Shares» Means any shares issued by the Company.

«SICAR Law» Means the law of 15 June 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque, as amended from time to time.

«Subscription and Adherence Agreement» Refers to the subscription and adherence agreement as defined in the Prospectus.

«Transfer» Means any sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition, in any form whatsoever, of any Limited Shares by a shareholder.

«Valuation Date» Has the meaning ascribe to it in the Prospectus.

«Well-informed Investor» Means investor complying with the provisions of the article 2 of the SICAR Law.

Art. 2. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with fixed share capital qualifying as a SICAR under the name of ILP III S.C.A., SICAR.

The Company shall be governed by the SICAR Law.

Art. 3. Registered Office - Central Administration.

3.1. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

3.2. Central Administration

The central administration of the Company is situated in Luxembourg City.

Art. 4. Term of the Company. The Company is incorporated for a limited period of Fourteen (14) years, as from the date of its incorporation. This term may be shorted on the Manager's proposal, in accordance with the provisions of the Prospectus and Article 21 of these Articles.

Art. 5. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it, directly or indirectly, in risk capital within the widest meaning permitted under the SICAR Law.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by the SICAR Law.

The Company may contract any form of borrowings and issue bonds, debentures and any other debt instruments.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transactions which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

Art. 6. Liability. The Manager is responsible for the management of the Company and is jointly and severally liable for all obligations of the Company which cannot be met out of its assets.

The other shareholders are only liable to the extent of their Capital Contribution to the Company unless they act on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as limited partner (associé commanditaire) in general meetings.

Art. 7. Determination of the investment objectives. The Manager shall determine the investment objectives of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with all applicable laws and regulations.

Art. 8. Share Capital. (a) The share capital of the Company is a fixed share capital and will be represented by the following classes of Shares (collectively the «Classes» and individually the «Class»):

(i) «Management Share»: a single Share subscribed at the time of incorporation of the Company by the Manager as unlimited shareholder (gérant commandité) of the Company;

(ii) «Class A Shares»: a Class of Shares subscribed by limited partners (associés commanditaires);

(iii) «Class B Shares»: a Class of Shares subscribed by limited partners (associés commanditaires);

(iv) «Class C Shares»: a Class of Shares subscribed by limited partners (associés commanditaires);

Each Class of Shares shall have the rights ascribed to it in the Prospectus.

The Manager may create additional Classes (as well as series) of Shares (including, by way of example and without limitation, tracking shares, i.e. shares participating in losses and profits deriving only from certain investments) in accordance with the provisions of the Prospectus and subject to the requirements of the Company Act, to the extent the SICAR Law does not derogate to the latter.

(b) The Company is incorporated with a subscribed and fully paid-up share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into One (1) Management Share and three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares.

(c) All Shares in the existing Classes and possibly in any additional Classes shall have a nominal value of ten euros (EUR 10.-).

(d) The minimum subscribed share capital of the Company, which must be achieved within Twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a SICAR under Luxembourg law, is one million euro (EUR 1,000,000.-).

(e) The Manager is authorized to increase in one or several times the share capital of the Company and to issue additional Limited Shares in accordance with the provisions of these Articles and the Prospectus, for a maximum total subscription price of one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).

(f) The additional Limited Shares may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the Manager may from time to time determine.

(g) The Manager is authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the new Limited Shares issued.

(h) The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor (réviseur d'entreprises) and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 9. Manager. The Company shall be managed by ILP III S.à r.l.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company will not automatically be dissolved and liquidated, provided that an administrator, who may not be a shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator will convene within Fifteen (15) days of his appointment.

At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company will be dissolved and liquidated.

No appointment of a successor manager is subject to the approval of the Manager in this particular case.

Art. 10. Shares.

(a) Shares in the Company are exclusively restricted to Well-informed Investors.

This restriction is not applicable to the Manager.

(b) All Shares shall be issued in registered form only.

The inscription of the shareholders and Manager's name in the Register evidences its right of ownership of such Shares. Share certificates in registered form shall be signed by the Manager, if so requested by the relevant shareholder. Such signature may be either manual or printed, or by facsimile.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register which shall be kept at the registered office of the Company. The Register shall notably contain the name of each shareholder, its residence, registered office or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of Shares it owns and the amount paid in on each such Shares. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

(c) Fractional Shares may be issued up to three places after the decimal and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their aggregate number is such that they together represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

(d) Each Share grants the right to one vote at every meeting of shareholders.

(e) If a shareholder becomes a Defaulting Limited Shareholder and the remaining shareholders and/or the Company do not purchase his entire holding of Shares pursuant to the terms and conditions described in the Prospectus, the remaining Shares held by him will be redenominated as Defaulting Shares and the rights attached to the remaining Shares, so redenominated as Defaulting Shares, will change and notably the financial rights attached to them will be reduced and limited in the manner and to the extent as fully described in the Prospectus.

(f) The Company only recognizes one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a single attorney to represent such Share(s) in respect of the Company. Failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(g) Each shareholder will have first accepted and signed a Subscription and Adherence Agreement.

Art. 11. Transfer of Shares.

11.1 Transfer of the Management Share

11.1.1 The Management Share may only be transferred (i) with the prior consent of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amending the Articles, and (ii) in accordance with the Prospectus and any applicable law, notably the prior consent of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

11.1.2 In the event of a transfer of its Management Share in accordance with the provision of Article 11.1.1., its transferee shall be substituted in its place and admitted as Manager of the Company. Immediately thereafter, such substituted Manager is hereby authorized to, and shall continue the business of the Company.

11.2 Transfer of the Limited Shares

11.2.1 Principle

No Transfer of any Limited Shares, whether voluntary or involuntary, shall be valid and effective except:

(i) If the Transfer occurs further to the exercise of the Option; or

(ii) if the transferee is an Associate of the offering shareholder;

or in any other case

(iii) with the consent of the Manager at its sole discretion, and the shareholders' meeting and provided that the right of first refusal under Article 11.2.2 has been duly offered to the other shareholders;

and in all cases,

(iv) provided that the conditions set forth in the Prospectus and in Article 11.2.3 have been duly fulfilled.

11.2.2 Right of First Refusal

(A) In the event of a Transfer of Limited Shares to a party which is not an Associate of the offering Shareholder (the «Offeror»), the provisions of this Article 11.2.2 shall apply.

(B) In the event the Offeror offers only Class A Shares the following provisions shall apply:

(i) the Manager will offer in writing in priority to all the holders of (i) Class A Shares and (ii) Class B Shares (other than the Offeror) the opportunity to purchase the Offeror's Class A Shares (the «Offer») for a price equal to the sum requested by such Offeror (the «Interest Purchase Price») and such right conferred upon holders of (i) Class A Shares and (ii) Class B Shares, the «Right of First Refusal»;

(ii) the holders of (i) Class A Shares and (ii) Class B Shares shall be given Ten (10) Business Days from the date of sending of the Offer by registered letter (the «Offer Period») to accept or reject it, and those holders of (i) Class A Shares and (ii) Class B Shares who have not accepted it by notice in writing to the Manager within the Offer Period shall be deemed to have rejected it;

(iii) a holder of (i) Class A Shares and/or (ii) Class B Shares may state that it is willing to purchase its pro rata share of the Offer or a fixed amount up to the whole amount available;

(iv) the Class A Shares subject to the Offer shall be placed with those holders of Class A Shares and/or of Class B Shares who have accepted the Offer pro rata to their respective Commitments (as defined in the Prospectus), and if any holders of Class A Shares and/or of Class B Shares have declined to accept their full pro rata share of the Offer, the amounts declined by them shall be placed with those holders of Class A Shares and/or of Class B Shares who stated their willingness to purchase amounts in excess of their pro rata entitlements, pro rata to their respective Commitments, up to the amounts each of them has stated they are willing to accept;

(v) each holder of Class A Shares and/or of Class B Shares who accepts the Offer shall be required, upon notification by the Manager, to:

(a) execute an amended form of adherence acknowledging such holders of Class A Shares and/or of Class B Shares' increased Commitment;

(b) pay the Manager the Interest Purchase Price, and the Manager, subject to deduction for any and all reasonable costs and any liabilities of the Company arising from the procedure, shall forward the Interest Purchase Price to the Offeror;

(c) undertake any unfunded commitment of the Offeror.

(vi) Should the Offer not be accepted in its entirety by the offered holders of Class A Shares and/or of Class B Shares, the Manager shall offer to the holders of Class C Shares the Offer (or the portion of it that has not been accepted by holders of Class A Shares and/or of Class B Shares) and the procedure set forth in Article 11.2.2 (B) (i) 11.2.2 (B) (ii) 11.2.2 (B) (iii) 11.2.2 (B) (iv) 11.2.2 (B) (v) above shall apply, mutatis mutandis, amongst C Shareholders.

(vii) the Right of First Refusal shall be deemed validly exercised only to the extent the holders of Class A Shares and/or of Class B Shares and/or of Class C Shares, other than the Offeror, have accepted the Offer for the entirety of the Offeror's offered Class A Shares; otherwise the Offeror shall be free to transfer the entire offered Class A Shares to a transferee who is not an Associate.

(C) In the event the Offeror offers Class B Shares only, the Right of First Refusal shall apply in priority to the benefit of the holders of Class B Shares pro rata to the numbers of Class B Shares held by each of them. The same procedure set forth in Article 11.2.2 (B) above shall apply, mutatis mutandis, exclusively amongst holders of Class B Shares. Should the Offer not be accepted in its entirety, the Manager shall offer to the holders of Class C Shares the offered Class B Shares (or the portion of it that has not been accepted by the holders of Class B Shares) and the procedure set forth in Article 11.2.2 (B) above shall apply, mutatis mutandis, amongst the holders of Class C Shares. Should the Offer not be accepted in its entirety, the Manager shall offer to the holders of Class A Shares the offered Class B Shares (or the portion of it that has not been accepted by the holders of Class B Shares and the holders of Class C Shares) and the procedure set forth in Article 11.2.2 (B) above shall apply, mutatis mutandis, amongst the holders of Class A Shares.

(D) In the event the Offeror offers Class C Shares only, the Right of First Refusal shall apply in priority to the benefit of the holders of Class C Shares pro rata to the numbers of Class C Shares held by each of them. The same procedure set forth in Article 11.2.2 (B) above shall apply, mutatis mutandis, exclusively amongst the holders of Class C Shares. Should the Offer not be accepted in its entirety, the Manager shall offer to the holders of Class B Shares the offered Class C Shares (or the portion of it that has not been accepted by the holders of Class C Shares) and the procedure set forth in Article 11.2.2 (B) above shall apply, mutatis mutandis, amongst the holders of Class B Shares. Should the Offer not be accepted in its entirety, the Manager shall offer to the holders of Class A Shares the offered Class C Shares (or the portion of it that has not been accepted by the holders of Class C Shares and the holders of Class B Shares) and the procedure set forth in Article 11.2.2 (B) above shall apply, mutatis mutandis, amongst the holders of Class A Shares.

(E) In the event, the Offeror offers different classes of Shares, the provision under Article 11.2.2 (B), Article 11.2.2 (C) and Article 11.2.2 (D) above shall apply with respect to the portion of the Offer comprising the relevant Class of Shares.

11.2.3 Other conditions

Notwithstanding any provision to the contrary contained in these Articles, the transferee of a shareholder shall only have the right to become a shareholder replacing the transferor if:

(a) the transferee signed the documents required by the Manager in order to acknowledge the undertaking of the transferee to comply with all provisions of the Prospectus, as well as all other documents reasonably required by the Manager to establish the transferee's consent to be bound by all the provisions of these Articles, and any other documents reasonably required by the Manager with a view to admitting the transferee as a shareholder of the Company, in particular having accepted in writing to take over all the obligations of the transferor with respect to the Company, and

(b) the transferee is a Well-informed Investor, and

(c) the transferor or the transferee paid the Company or the Manager all the expenses, including legal fees incurred by the Company or the Manager relating to a Transfer.

11.2.4 Sanction

Any Transfer made in breach of the provisions of this shall be null and void and of no force nor effect against the Company and its shareholders (the «Void Transfer») and the Company shall not recognize the same for the purposes of making payments and distribution to shareholders as provided for in the Prospectus.

A Void Transfer shall not be recorded in the Register and, until remedied, all rights and obligations attached to the transferred Shares will be exercised and enforced by the transferor of the Shares object of the Void Transfer, without prejudice to any liability it may incur with respect to the Company or to the other shareholders.

Art. 12. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended company, therefore unilateral redemption requests by shareholders may not be accepted by the Company. However, Shares in the Company may be redeemed whenever the Manager considers this to be in the best interest of the Company and within the terms and conditions set forth in the Prospectus.

The Company may also proceed with the enforced redemption of all or some of the Limited Shares if it appears that a person does not meet the conditions of a Well-informed Investor or, subject to the provisions of the Prospectus, upon occurrence of an Event of Default.

The Manager is authorised to cancel the redeemed Shares.

Without prejudice to the provisions of the Prospectus, the Company shall have the right, if the Manager so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder who agrees, in specie by allocating to the shareholders investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 13. Net Asset Value.

(a) The net asset value of each Share, of any Class (the «Net Asset Value»), will be calculated in Euro under the supervision of the Manager on the date determined in compliance with the SICAR Law.

(b) The Company will calculate the Net Asset Value by Share Class as follows. Each Share Class participates in the Company according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each Class pursuant to the Prospectus. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Share Class on a given Valuation Date, less liabilities relating to that Share Class on that Valuation Date, is the total Net Asset Value attributable to that Share Class on that Valuation Date.

(c) The Net Asset Value per Share on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that Share Class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Share Class in circulation on that Valuation Date. The Net Asset Value per Share will be given to three places after the decimal.

(d) The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities. The Company Assets are valued on the basis of their probable market value estimated in good faith. The value of the Company is determined using the criteria corresponding to the valuation guidelines and principles set out in the

Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital published by the European Private Equity and Venture Capital Association (EVCA) and in compliance with Luxembourg GAAP. The cash position of the Company will be valued on the basis of the actual amount of cash at the Relevant Valuation Date..

(e) Where risk coverage transactions (such as hedging) are used, the valuation method used is based on the probable market value estimated with care and in good faith. The values expressed in a currency other than the reference currency of the Company will be converted at the applicable exchange rate in Luxembourg on the Valuation Date in question. The Manager is authorised to draw up or amend the rules relating to determining the relevant valuation prices.

(f) The Net Asset Value by Class on each Valuation Date will be made available to the shareholders at the registered office of the Company within Thirty (30) Business Days of the Valuation Date in question.

(g) Pursuant to the Articles, the Manager may suspend calculation of the Net Asset Value:

(i) where there is an emergency situation following which it is impossible for the Company to dispose of, or value a substantial part of its assets;

(ii) where the means of communication usually used to determine the price or value of the investments or the stock or other market price are out of service;

(iii) for the entire period during which one of the main stock or other markets, on which a substantial part of the investments of the Company is listed or traded, is closed for a reason other than normal holidays, or for any period during which transactions thereon are restricted or suspended.

Any Shareholder having requested the Net Asset Value will be informed of such a suspension if, according to the Manager, the suspension will exceed 10 (Ten) Business Days.

Art. 14. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers granted by the law to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object, including but not limited to:

I. To formulate the investment policy of the Company provided that in so doing the Manager shall (i) have regard to the object of the Company and (ii) ensure that the Company acts in accordance with the provisions of the Prospectus;

II. To evaluate and negotiate investment opportunities and, subject to the Manager acting within its powers to make, purchase, sell, exchange or otherwise dispose of investments for the account of the Company and, where appropriate, to give warranties and indemnities in connection with any such sale, exchange or other disposal;

III. To monitor and, where appropriate to participate in the management and control of companies in which the Company has invested assets;

IV. To form Associates in connection with Company's Business;

V. To provide or procure office, research or development facilities and office executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Company;

VI. In accordance with the Prospectus, to call and receive capital contributions and loans made by shareholders, to call and receive bridge financing and to receive investment's income and other funds arising from investments;

VII. To open, maintain and close bank accounts and custodian accounts for the Company and to draw cheques and other orders for the payment of money;

VIII. To enter into, make and perform such contracts, agreements and other undertakings and to give guarantees on behalf of the Company as it may deem necessary and advisable for or as may be incidental to the conduct of the business of the Company;

IX. To appoint a custodian over all or any of the Company Assets;

X. To repay any bridge loans granted by the Shareholders;

XI. To commence or defend litigation that pertains to the Company or to any of the Company Assets;

XII. To make distributions to the Shareholders in accordance with the provisions of the Prospectus and applicable law;

XIII. To engage employees, independent agents, lawyers, accountants, custodian and financial advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to investments of the Company including, without limitation, any Associate of the Manager to perform all or any of the activities set forth in this Article 14.

XIV. To communicate with the Limited Shareholders and to report to the Limited Shareholders at such times as it shall think fit and otherwise when reasonably requested by the Limited Shareholders so to do and to represent the Company in all things.

XV. To maintain the Company's records and books of account at the Company's principal place of business and to allow any shareholder and its representatives reasonable access thereto at any reasonable time, subject to having given reasonable notice, for the purpose of inspecting the same provided that such shareholder shall reimburse to the Manager any expenses incurred by the Manager in connection with such inspection;

XVI. To make payments of indemnities referred to in the Prospectus;

XVII. In the event that any shareholder is assessed for taxation in the name of the Manager to pay out of the Company's Assets or income all amounts of taxation for which the Manager may become liable to account to the relevant tax authorities on behalf of any such shareholder;

XVIII. To appoint and remove the Auditor.

Art. 15. Actions by the Manager. Except as may be expressly limited by the provisions of the Articles, the Manager is specifically authorized to act alone to execute, sign, seal and deliver in the name and on behalf of the Company any and all agreements, certificates, instruments or other documents requisite to carrying out the intentions and purposes of these Articles and of the Company.

The Manager, in its discretion, may enter into, terminate or approve any modifications or amendments of, any service or management agreement.

Any documentation, analysis, data or other information gathered or produced by the Manager in connection with the management of the Company shall become the property of the Manager.

Art. 16. Representation of the Company. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 17. Indemnification. The Company will indemnify the Manager, any investment advisor acting in the context of the investment activity of the Company and their respective shareholders, directors, officers, employees, agents, advisors, partners, members, affiliates and personnel against claims, liabilities, damages, costs and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company or the shareholders of the Company, for their past or present duties as director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor for which no indemnification is provided as long as this indemnification shall not apply in cases of fraud, wilful misconduct and criminal offence. The foregoing rights of indemnification shall not exclude other rights to which it may be entitled.

Art. 18. Conflicts of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any other director or officer of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. Custodian. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Custodian») which meets the requirements of the SICAR Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the SICAR Law.

The Custodian shall:

- a) ensure that the subscription price of the Company's securities is collected by the Company within the time limits provided by its constitutive documents;
- b) in transactions involving the assets of the Company, check if a consideration is paid or delivered to the Company within the usual time limits;
- c) ensure that the Company's income is applied in accordance with its constitutive documents.

If the Custodian desires to withdraw, the Manager shall use its best efforts to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

1. in the event of withdrawal of the Custodian at its own initiative or that of the Company; while awaiting its replacement which must take place within two months, the Custodian must take all measures necessary for the due protection of the interests of the investors;
2. where the Company or the Custodian has been declared insolvent, allowed to benefit from composition with creditors (concordat), unable to meet its liabilities, in receivership or subject to a similar measure or has been liquidated;
3. where the Commission de Surveillance du Secteur Financier withdraws its authorization of the Company or the Custodian.

The duties of the Custodian cannot be terminated unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 20. Advisory Committee - Steering Committee.

(i) An advisory committee (the «Advisory Committee») will be implemented by the Manager which sets its members and procedures under the conditions provided for in the Prospectus.

The Advisory Committee will in particular be in charge of issuing prior non binding advice to the Manager on any investment relating to the Company. The Manager shall submit the decision to make any investment in the portfolio companies to the Advisory Committee. For the avoidance of doubt neither the Advisory Committee nor any of its members may propose any investment but may only approve or reject the investments submitted to it by the Manager.

(ii) A steering committee (the «Steering Committee») will be implemented by the Manager which sets its members and procedures under the conditions provided for in the Prospectus.

The Steering Committee will issue non binding opinions on the global strategy of the Company as well as the best investments opportunities.

Art. 21. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one-fifth of the share capital.

With the exception of a general meeting convened pursuant to the fifth paragraph of this Article 21, each general meeting shall be called by not less than Fifteen (15) Business Days' notice as from the date of sending in writing by registered letter. The notice shall specify the place, the day and the hour of the meeting, the details of the resolutions to be proposed and the general nature of any other business to be conducted. The general meeting shall, notwithstanding that it is called by shorter notice than that specified in this clause, be deemed to have been duly called if it is so agreed by unanimous consent of both the Limited Partners and the Manager.

No business shall be discussed at any general meeting unless a quorum of Limited Shareholders is present at the time when the meeting proceeds to business; save as herein otherwise provided, Limited Shareholders present in person or by proxy representing at least 50% (fifty per cent) of the Share Capital shall be a quorum.

If within 1 (One) hour from the time appointed for the meeting a quorum is not present, the meeting shall be convened again, by not less than 8 (Eight) Business Days' notice as from the date of sending in writing by registered letter, to such other date, being not more than 2 (Two) weeks after the original meeting as the Manager may determine. If at the newly convened meeting a quorum is not present within 1 (One) hour from the time appointed for the meeting, the Limited Shareholders present shall be a quorum regardless of the percentage of the Share Capital represented by such Limited Shareholders.

The Manager shall preside as chairman of every general meeting of the Company through any of its director(s) or the other natural person mandated by the Manager's board of directors or sole director, as the case may be. If the Manager fails to attend the meeting or waives to preside as chairman at the meeting, the shareholders present shall elect a person to preside as chairman in compliance with the provision sets out in this Article.

The chairman may, with the consent of any meeting at which a quorum is present (and shall if so directed by the meeting) adjourn the meeting to the same day in the fourth following week at the same time and place, but no business shall be discussed at any adjourned meeting other than the business of the meeting from which the adjournment took place. The chairman shall also be obliged to adjourn the meeting if and when the conditions set forth by mandatory law occur.

Except (i) where under the Prospectus a Limited Shareholders' Consent is required, or (ii) when a mandatory provision of the Company Act provides for a different presence quorum and/or majority requirement, resolutions of the shareholders general meeting will be validly passed if they are adopted by a majority of 2/3 of the votes of the shareholders present or represented.

The general meeting shall adopt and ratify measures affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Manager only.

The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice, on the third Tuesday in the month of June at 12.00 am. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the preceding business day in Luxembourg.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a written proxy to another person who needs not be a shareholder.

Any shareholder may participate in and act at any general meeting through the use of a conference telephone or other communications equipment by means of which all persons participating in the general meeting can hear each other, subject to the condition that any shareholder can be identify. Participation in such general meeting shall constitute attendance and presence in person at the meeting of the shareholder so participating. In such case, the general meeting shall be deemed to be held at the place where the Manager is present in person.

Art. 22. Fiscal Year. The Company's fiscal year commences on the 1st January and ends on the 31st December.

Art. 23. Annual Report. The Company shall publish an annual report within a period of Six (6) months as of the end of the fiscal year concerned as well as interim reports under the conditions provided for in the Prospectus.

Art. 24. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by an independent auditor (réviseur d'entreprises) as foreseen by the SICAR Law (the «Auditor»).

The Auditor shall be appointed and removed at any time by the Manager in accordance with provisions of the SICAR Law and the Prospectus.

Art. 25. Distributions. The Manager shall determine the rights to dividend, interim dividends, capital reimbursement of each Class of Shares and any other distribution in accordance with the provisions sets out in the Prospectus to that effect.

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Act and the SICAR Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

| Subscribers | Management Share | Class C Shares | Total |
|---|------------------|----------------|-------|
| 1. Manager | 1 | 0 | 1 |
| 2. ILP III INVESTMENTS & CONSULTING LLP | 0 | 3,099 | 3,099 |
| Total: | 1 | 3,099 | 3,100 |

Upon incorporation, the Management Share and each Limited Share were fully subscribed and paid-up to 100 per cent, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2007.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever as a result of its incorporation will be borne by the Company and are estimated at approximately five thousand euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

1. Has been appointed as the Auditor: the Company DELOITTE (LUXEMBOURG) S.A. having its registered office in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
2. The term of office of the Auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the financial year ended on 31 December 2007; and
3. The registered office of the Company shall be at 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize avril.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) ILP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Pierre Verlaine, employé, résidant professionnellement au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, et Monsieur Romain Thillens, expert comptable, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en leur qualité de gérants.

2) ILP III INVESTMENTS & CONSULTING LLP, ayant son siège social à 55 Colmore Row, Birmingham B3 2AS, Royaume Uni, un Limited Liability Partnership enregistré en Angleterre et au Pays de Galle sous le numéro OC327420, agissant par ILP3 INTERNATIONAL Sàrl comme Partner,

ici représentée par Monsieur Adrien Coulombel, résidant professionnellement au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 12 avril 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital fixe ayant le statut de société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions.

«Article» Signifie tout article des Statuts tels que modifiés de temps en temps.

«Statuts» Signifie les présents statuts tel que modifiés de temps en temps.

«Entité Apparentée» Signifie toute entité, qui

(i) lorsque la personne concernée est une société qui,

(a) est, directement ou indirectement, la société qui contrôle; ou

(b) est contrôlée par la personne intéressée; ou

(c) est contrôlée par la société décrite au point (a) ci-dessus; ou

(i) (ii) lorsque la personne concernée est un individu ou une entreprise ou tout autre entité n'ayant pas la personnalité juridique, qui est directement ou indirectement, contrôlée par une telle personne; ou

(ii) (iii) lorsque la personne concernée est un limited partnership, qui est toute société décrite au point (i) ci-dessus en relation avec le general partner de ce limited partnership.

«Auditeur» A la signification énoncée à l'Article 24.

«Jour Ouvrable» Signifie un jour où les banques sont ouvertes pour affaires au Luxembourg.

«Apport en Capital» Signifie, par rapport à tout associé, le montant apporté à la Société par cet associé au moment de la constitution de la Société et/ ou lors de clôture subséquente et/ou en rapport avec chaque future augmentation de capital, un tel montant comprenant à la fois la valeur nominale de chaque action et la prime d'émission payée lors de sa souscription (augmenté ou réduit ultérieurement à la suite de Réaffectation telle que définie dans le Prospectus)

«Classe» Se réfère aux différentes catégories d'Actions émises par la Société à tout moment, conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

«Société» Signifie ILP III S.C.A., SICAR

«Loi sur les Sociétés Commerciales» Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps.

«Actions du Défaillant» A la signification qui a été imputée à ce terme dans le Prospectus.

«Associé Commandité Défaillant» A la signification qui a été imputée à ce terme dans le Prospectus.

«Cas de Défaut» A la signification qui a été imputée à ce terme dans le Prospectus.

«Actions de Commanditaire» Signifie les Actions de toutes Classes autres que les actions de l'Associé Gérant Commandité.

«GAAP luxembourgeois» A la signification qui a été imputée à ce terme dans le Prospectus

«Consentement des Associés Commanditaires» Signifie le consentement écrit des associés représentant, dans l'ensemble, au moins 75 % (soixante quinze pourcent) du capital social de la Société, donné lors d'une assemblée générale des associés dûment convoquée.

«Action de Commandité» Signifie l'Action détenue par l'Associé Gérant Commandité.

«Associé Gérant Commandité» Signifie ILP III S.à r.l., ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

«Valeur Nette d'Inventaire» a la signification qui a été imputée à ce terme à l'Article 13.

«Option» a la signification qui a été imputée à ce terme dans le Prospectus.

«Prospectus» Signifie le prospectus de la Société tel que modifié le cas échéant.

«Registre» Signifie le registre des associés de la Société.

«Actions» Signifie les actions émises par la Société.

«Loi SICAR» Signifie la loi du 15 juin 2004 portant sur la société d'investissement en capital à risqué, telle que modifiée de temps en temps

«Contrat de Souscription et d' Adhérence» Se réfère au contrat de souscription et d'adhérence tel que définit dans le Prospectus.

«Transfert» Signifie toute vente, cession, transfert, échange, nantissement, servitude et autre aliénation, sans considération de la forme, des Actions de Commanditaires par un associé.

«Date d'Evaluation» a la signification qui a été imputée à ce terme dans le Prospectus.

«Investisseur Averti» Signifie l'investisseur qui se conforme aux dispositions de l'article 2 de la Loi SICAR.

Art. 2. Dénomination. Il est formé, entre les souscripteurs ci-avant désignés et tous ceux qui peuvent devenir par la suite des propriétaires des actions ci-après créées, une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital fixe qualifiée de SICAR sous la dénomination ILP III S.C.A., SICAR.

La Société sera soumise à la Loi SICAR.

Art. 3. Siège Social - Administration Centrale.**3.1. Siège Social**

Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. Au sein du même secteur, le siège social peut être transféré sur simple résolution de l'Associé Gérant Commandité.

Dans l'hypothèse où l'Associé Gérant Commandité détermine que des événements politiques, économiques et sociaux extraordinaires se sont produits ou sont imminents, qui gêneraient l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication existant entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant un tel transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

3.2. Administration Centrale

L'administration centrale de la société est située à Luxembourg.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période limitée de quatorze (14) ans débutant à la date de constitution. Cette durée peut être réduite sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, conformément aux dispositions du Prospectus et de l'Article 21 de ces Statuts.

Art. 5. Objet. L'objet de la Société est l'investissement de fonds qui sont à sa disposition, directement ou indirectement, dans un capital à risque au sens le plus large prévu par la Loi SICAR.

La Société peut aussi investir les fonds à sa disposition dans tout autre actif autorisé par la Loi SICAR.

La Société peut contracter toute sorte d'emprunts et émettre des obligations, reconnaissances de dette et tous autres instruments de dette.

En outre, la Société peut prendre toute mesure et mettre en œuvre toute transaction qu'elle estime utile pour l'exécution et le développement de son objet dans la mesure la plus complète permise par la Loi SICAR.

Art. 6. Responsabilité. L'Associé Gérant Commandité est responsable de la gestion de la Société et est conjointement et individuellement responsable de toutes les obligations la Société qui ne peuvent pas être payées avec ses actifs.

Les autres associés ne sont responsables que dans la limite de leur apport en capital à la Société, à moins qu'ils n'agissent au nom de la Société de manière ou avec une qualité autre que par l'exercice de leurs droits d'associés commanditaires dans les assemblées générales.

Art. 7. Détermination des objectifs d'investissement. L'Associé Gérant Commandité détermine les objectifs d'investissements de la Société ainsi que le programme de conduite de la gestion et des affaires de la Société y relatif, tel que décrit dans le Prospectus, conformément aux lois et aux règles applicables.

Art. 8. Capital Social.

(a) Le capital social de la Société est un capital social fixe et sera représenté par les classes d'actions suivantes (collectivement les «Classes» et individuellement la «Classe»):

(i) «Action de Commandité»: une action unique souscrite au moment de la constitution de la Société par l'Associé Gérant Commandité en tant que associé gérant commandité de la Société.

(ii) «Actions de Classe A»: une Classe d'Actions souscrites par des associés commanditaires;

(iv) «Actions de Classe B»: une Classe d'Actions souscrites par des associés commanditaires;

Chaque Classe d'Actions a les droits qui lui auront été attribués dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut créer des Classes additionnelles (ainsi que des séries) d'Actions (incluant, par exemple et sans limitation, des actions traçantes, c'est-à-dire participant dans les pertes et profits provenant uniquement de certains investissements) conformément aux dispositions du Prospectus et soumises aux exigences de la Loi sur les Sociétés Commerciales, dans la mesure où la Loi SICAR n'y déroge pas.

(b) La Société est constituée avec un capital social souscrit et entièrement libéré d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en une (1) Action de Commandité et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.

(c) Toutes les Actions de Classes existantes et éventuellement d'une Classe additionnelle auront une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

(d) Le capital social souscrit minimum de la Société qui doit être atteint dans les douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que SICAR selon la loi luxembourgeoise, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

(e) L'Associé Gérant Commandité est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de la Société et d'émettre des Actions de Commanditaires supplémentaires conformément aux dispositions des présents Statuts et du Prospectus, pour un montant total de souscription de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).

(f) Les Actions de Commanditaires supplémentaires peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, ce que l'Associé Gérant Commandité déterminera le cas échéant.

(g) L'Associé Gérant Commandité est autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux associés existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions de Commanditaire émises.

(h) La Société peut donner son accord à l'émission d'Actions comme rémunération pour un apport en nature de garantie et autres actifs, conformément aux conditions énoncées par le droit luxembourgeois, en particulier l'obligation de présenter un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises et à condition que ces garanties et autres actifs soient conformes avec les objectifs d'investissement et la stratégie de la Société.

Art. 9. L'Associé Gérant Commandité. La Société sera gérée par ILP III S.à r.l.

En cas d'incapacité légale, de liquidation, ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir en qualité de gérant de la Société, la Société sera automatiquement dissoute et liquidée, à condition qu'un administrateur, qui peut ne pas être un associé, soit nommé pour effectuer des actes d'administration urgents ou plus simples, jusqu'à ce que l'assemblée des associés, que l'administrateur convoquera dans les Quinze (15) jours de sa nomination, soit tenue.

Lors de cette assemblée générale, les associés peuvent nommer un gérant successeur, conformément aux règles de quorum et de majorité requises à la modification des Statuts. En cas de défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

Le fait de ne pas nommer de gérant successeur est soumis à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité dans ce cas particulier.

Art. 10. Actions.

(a) Les Actions de la Société sont exclusivement réservées aux Investisseurs Avertis.

Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Gérant Commandité.

(b) Toutes les Actions sont émises sous la forme nominative uniquement.

L'inscription des noms des associés et de l'Associé Gérant Commandité dans le Registre prouve leur droit de propriété sur ces Actions. Des certificats d'actions nominatives seront signés par l'Associé Gérant Commandité, si cela est exigé par l'associé concerné. Une telle signature peut être manuelle, imprimée ou par facsimilé.

Toutes les Actions de la Société seront enregistrées dans le Registre qui sera tenu au siège social de la Société. Le Registre contiendra notamment, le nom de chaque associé, son siège social, ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre et la Classe d'Actions qu'il possède et le montant libéré pour chaque Action. Tant que la Société n'a pas été notifié autrement, la Société peut tenir les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour, et peut, en particulier utiliser les adresses qui y sont inscrites pour envoyer des notifications et annonces et les références bancaires pour effectuer des paiements.

(c) Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois chiffres après la décimale et donnent des droits en proportion de la fraction de l'Action qu'elle représente mais restent sans droit de vote, excepté dans la mesure où leur nombre global est tel qu'elles représentent une Action entière, dans un tel cas elles confèrent un droit de vote.

(d) Chaque Action confère une voix à toute assemblée d'associés.

(e) Si un associé devient un Associé Commanditaire Défaillant, le reste des associés et/ou la Société peuvent acquérir la totalité de son portefeuille d'Actions conformément aux conditions générale décrites dans le Prospectus, les Actions restantes qu'il détiendra seront renommées comme les Actions du Défaillant et les droits attachés aux Actions restantes, qui seront aussi renommés comme Actions du Défaillant, seront modifiées et notamment les droits économiques attachés aux actions de cet Associé Commanditaires Défaillant qui seront temporairement suspendus tel que décrit dans le Prospectus.

(f) La Société ne reconnaît qu'un titulaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont conjointement détenues ou si la propriété d'une ou de telle(s) Action(s) est contestée, toute personne réclamant les droits attachés à une ou de telle (s) Action(s) doit nommer un mandataire/représentant unique pour représenter une ou de telle(s) Action(s) à l'égard de la Société. Le défaut de nommer un tel représentant entraîne la suspension de tous les droits attachés à d'une ou de telle(s) Action(s).

(g) Chaque associé aura tout d'abord accepté et signé un Contrat de Souscription et d'Adhérence.

Art. 11. Transfert d'Actions.

11.1 Transfert de l'Action de Commandité

11.1.1 L'Action de Commandité peut être transférée uniquement (i) avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés donné conformément aux règles requises à la modification des Statuts, et (ii) conformément au Prospectus et à toute loi applicable, notamment l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur financier.

11.1.2 En cas de transfert de son Action de Commandité conformément à la disposition de l'Article 11.1.1, son cessionnaire se substituera à sa place et sera admis comme Associé Gérant Commandité de la Société. Immédiatement après, cet Associé Gérant Commandité remplaçant sera par là même autorisé à, et continuera les affaires de la Société.

11.2 Cession d'Actions de Commanditaire

11.2.1 Principes

Aucun transfert d'Actions de Commanditaire, volontaire ou involontaire, ne sera valide et effectif, sauf:

- (i) Si le Transfert a lieu à la suite de l'exercice de l'Option; ou
- (ii) Si le cessionnaire est une Entité Apparentée de l'associé offrant; ou dans tout autre cas,
- (iii) avec le consentement discrétionnaire de l'Associé Gérant Commandité, et de l'assemblée des associés et à condition que le droit de préemption selon l'Article 11.2.2 a été dûment offert aux autres associés; et dans tous les cas,
- (iv) à condition que les conditions énoncées dans le Prospectus et à l'Article 11.2.3 ont été dûment remplies.

11.2.2 Droit de Préemption

(A) En cas de Transfert d'Actions de Commanditaire à une partie qui n'est pas une Entité Apparentée de l'associé offrant (l'«Offrant»), les dispositions de l'Article 11.2.2 s'appliquent.

(B) Dans le cas où l'Offrant ne propose que des Actions de Classe A, les dispositions suivantes s'appliquent:

(i) L'Associé Gérant Commandité proposera par écrit en priorité aux détenteurs (i) d'Actions de Classe A et (ii) d'Actions de Classe B (autres que l'Offrant) la possibilité d'acquérir les Actions de Classe A de l'Offrant (l'«Offre») pour un prix équivalent à la somme exigée par l'Offrant (le «Prix d'Achat Préférentiel») et un tel droit conféré uniquement aux détenteurs (i) d'Actions de Classe A et (ii) d'Actions de Classe B, le «Droit de Préemption»;

(ii) Les détenteurs (i) d'Actions de Classe A et (ii) d'Actions de Classe B auront dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date d'envoi de l'Offre par lettre recommandée (la «Période de l'Offre») pour l'accepter ou la rejeter, et les détenteurs (i) d'Actions de Classe A et (ii) d'Actions de Classe B qui ne l'auront pas acceptée par notification écrite à l'Associé Gérant Commandité pendant la Période de l'Offre seront considérés comme l'ayant rejetée;

(iii) un détenteur d'Actions de Classe A peut exprimer sa volonté d'accepter l'Offre au pro rata de sa participation ou à un montant fixe par rapport au montant total disponible;

(iv) les Actions de Classe A soumises à l'Offre seront cédées aux détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B qui ont accepté l'Offre au pro rata de leurs Engagements respectifs (tels que définit dans le Prospectus), et si des détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B ont décliné d'accepter l'entièreté de leur participation au pro rata de l'Offre, les montants déclinés par ces derniers seront cédés aux détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B qui ont affirmé leur volonté d'acquérir des montants supérieurs au pro rata de leurs droits, au pro rata de leurs engagements respectifs, au-dessus des montants que chacun d'entre eux a affirmé vouloir accepter.

(v) chaque détenteur d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B qui a accepté l'Offre sera requis, sur notification de l'Associé Gérant Commandité, de:

(a) exécuter un contrat de souscription et d'adhérence modifié reconnaissant l'augmentation de l'Engagement de ce détenteur d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B;

(b) payer à l'Associé Gérant Commandité le Prix d'Achat Préférentiel, et l'Associé Gérant Commandité, déduction faite de tout ou partie des coûts raisonnables et charges de la Société émanant de la procédure, devra transmettre le prix d'Achat Préférentiel à l'Offrant;

(c) s'engager à tout engagement non encore appelé de l'Offrant.

(vi) Si l'Offre n'était pas acceptée dans sa globalité par les détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B auxquels l'Offre a été faite, l'Associé Gérant Commandité proposera l'Offre aux détenteurs d'Actions de Classe C (ou la portion de l'Offre qui n'a pas été acceptée par les détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B), et la procédure énoncée aux Articles 11.2.2 (B) (i), 11.2.2 (B) (ii), 11.2.2 (B) (iii), 11.2.2 (B) (iv) et 11.2.2 (B) (v) ci-dessus s'appliquera, mutatis mutandis, parmi les associés C.

(vii) Le droit de préemption sera présumé valablement exercé uniquement dans la mesure où les détenteurs d'Actions de Classe A et/ou d'Actions de Classe B, autre que l'Offrant, et/ou d'Actions de Classe B, ont accepté l'Offre pour la totalité des Actions de Classe A proposées par l'Offrant; dans le cas contraire l'Offrant sera libre de céder la totalité des Actions de Classe A proposées à un cessionnaire qui n'est pas une Entité Apparentée.

(C) Dans l'hypothèse où l'Offrant propose uniquement des Actions de Classe B, le droit de préemption devra s'appliquer en priorité au bénéfice des détenteurs d'Actions de Classe B au pro rata du nombre d'Actions de Classe B détenus par chacun d'entre eux. La même procédure énoncée à l'Article 11.2.2 (B) ci-dessus s'appliquera, mutatis mutandis, exclusivement parmi les détenteurs d'Actions de Classe B. Si l'Offre n'est pas acceptée dans sa globalité, l'Associé Gérant Commandité proposera aux détenteurs d'Actions de Classe C les Actions de Classe B proposées (ou la portion qui n'a pas été acceptée par les détenteurs d'Actions de Classe B), et la procédure énoncée à l'Article 11.2.2 (B) s'appliquera, mutatis mutandis, entre les détenteurs d'Actions de Classe C. Si l'Offre n'est pas acceptée dans sa globalité, l'Associé Gérant Commandité proposera aux détenteurs d'Actions de Classe A les Actions de Classe B proposées (ou la portion qui n'a pas été acceptée par les détenteurs d'Actions de Classe B et les détenteurs d'Actions de Classe C), et la procédure énoncée à l'Article 11.2.2 (B) s'appliquera, mutatis mutandis, entre les détenteurs d'Actions de Classe A

(D) Dans l'hypothèse où l'Offrant propose uniquement des Actions de Classe C, le droit de préemption devra s'appliquer en priorité au bénéfice des détenteurs d'Actions de Classe C au pro rata du nombre d'Actions de Classe C détenus par chacun d'entre eux. La même procédure énoncée à l'Article 11.2.2 (B) ci-dessus s'appliquera, mutatis mutandis, exclusivement parmi les détenteurs d'Actions de Classe C. Si l'Offre n'est pas acceptée dans sa globalité, l'Associé

Gérant Commandité proposera aux détenteurs d'Actions de Classe B les Actions de Classe C proposées (ou la portion qui n'a pas été acceptée par les détenteurs d'Actions de Classe B), et la procédure énoncée à l'Article 11.2.2 (B) s'appliquera, mutatis mutandis, entre les détenteurs d'Actions de Classe B. Si l'Offre n'est pas acceptée dans sa globalité, l'Associé Gérant Commandité proposera aux détenteurs d'Actions de Classe A les Actions de Classe C proposées (ou la portion qui n'a pas été acceptée par les détenteurs d'Actions de Classe C et les détenteurs d'Actions de Classe B), et la procédure énoncée à l'Article 11.2.2 (B) s'appliquera, mutatis mutandis, entre les détenteurs d'Actions de Classe A

(E) Dans le cas où l'Offrant propose des Classes d'actions différentes, les dispositions de l'Article 11.2.2 (B) et de l'Article 11.2.2 (C) s'appliqueront conformément à la portion de l'Offre comprenant la Classe d'Actions correspondantes.

11.2.3 Autres conditions

Nonobstant toute disposition contraire prévue par les présents Statuts, le cessionnaire d'un associé n'aura le droit de devenir un associé remplaçant le cédant si:

(a) le cessionnaire a signé les documents que l'Associé Gérant Commandité a requis pour reconnaître l'engagement du cessionnaire de se conformer à toutes les dispositions du Prospectus, ainsi que tout autre document raisonnablement exigé par l'Associé Gérant Commandité pour établir le consentement du cessionnaire d'être lié aux dispositions des présents Statuts, et tout autre document raisonnablement exigé par l'Associé Gérant Commandité en vue d'admettre le cessionnaire comme associé de la Société, en particulier ayant accepté de reprendre les obligations du cessionnaire vis-à-vis de la Société, et

(b) le cessionnaire est un Investisseur Averti, et

(c) le cédant ou le cessionnaire a payé à la Société ou à l'Associé Gérant Commandité tous les frais, incluant les honoraires juridiques dus par la Société ou l'Associé Gérant Commandité suite au Transfert.

11.2.4 Sanction

Tout Transfert fait en contravention des dispositions de l'Article 11 sera nul et non-avenu et sans force ni effet vis-à-vis de la Société et de ses associés (le «Transfert Nul») et la Société ne le reconnaîtra pas pour faire les paiements et distribution aux actionnaires tel que prévus dans le Prospectus.

Un Transfert Nul ne sera par enregistré dans le Registre et, jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, tous les droits et obligations attachés aux Actions cédées seront exercés et exécutés par le cédant des Actions faisant l'objet du Transfert Nul, sans préjudice de toute responsabilité pouvant être engagée concernant la Société ou les autres Associés.

Art. 12. Rachat d'Actions. La Société est une société à capital fermé, par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les associés peuvent ne pas être acceptées par la Société. Cependant, les Actions de la Société peuvent être rachetées lorsque l'Associé Gérant Commandité considère que c'est dans le meilleur intérêt de la Société tout en respectant les conditions déterminées par le Prospectus.

La Société peut aussi procéder au rachat forcé de tout ou partie des Actions de Commanditaire s'il apparaît que la personne ne satisfait pas les conditions requises pour être qualifiée d'Investisseur Averti ou, dans les conditions déterminées par le Prospectus, en cas de survenance d'un Cas de Défaut.

L'Associé Gérant Commandité est autorisé à annuler les Actions rachetées.

Sans préjudice des dispositions du Prospectus, la Société aura le droit, si l'Associé Gérant Commandité en convient, de procéder au paiement du prix de rachat à tout associé qui y consent, en nature en allouant aux associés des investissements du portefeuille d'actifs de la Société égaux à la valeur des Actions faisant l'objet du rachat. La nature et le type d'actifs à céder dans un tel cas sera déterminé justement et raisonnablement et sans préjudice des intérêts des autres associés de la Société et la méthode d'évaluation utilisée sera confirmée par un rapport spécial d'un réviseur d'entreprises de la Société. Les coûts de tout transfert seront supportés par le Cessionnaire.

Art. 13. Valeur Nette d'Inventaire.

(a) La valeur nette d'inventaire de chaque Action, de toute Classe (la «Valeur Nette d'Inventaire») sera calculée en Euro sous la supervision de l'Associé Gérant Commandité à la date déterminée en conformité avec la Loi SICAR.

(b) La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Classe d'Actions comme suit. Chaque Classe d'Actions participe à la Société selon le portefeuille et les droits de distribution attribués à chaque Action conformément au Prospectus. La valeur du portefeuille entier et des droits à distribution attribués à chaque Classe d'Actions à la Date d'Evaluation moins les dettes relatives à cette Classe à la Date d'Evaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire attribuée à chaque Classe d'Actions à la Date d'Evaluation.

(c) La Valeur Nette d'Inventaire par Action à la Date d'Evaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de chaque Classe d'Actions à la Date d'Evaluation divisée par le nombre total d'Actions de chaque Classe d'Actions en circulation à la Date d'Evaluation. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera donnée avec trois chiffres après la virgule.

(d) La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses dettes. Les Actifs de la Société sont évalués par référence à leur valeur probable de marché estimée de bonne foi. La valeur de la Société est déterminée en utilisant le critère correspondant aux principes et lignes directrices d'évaluation établis dans les Lignes Directrices d'Evaluation pour les Private Equity et Venture Capital publiés par la European Private Equity and Venture Capital (EVCA) et en conformité avec les GAAP Luxembourgeois. Le montant des liquidités de la Société sera évalué en référence à un montant réel des liquidités à la Date d'Evaluation correspondante

(e) Quand des techniques de couverture des risques (telles que le hedging) sont utilisées, la méthode d'évaluation utilisée est basée sur la valeur probable de marché estimée avec prudence et de bonne foi. Les valeurs exprimées dans la monnaie autre que la monnaie de référence de la Société seront converties au taux de marché applicable à Luxembourg à la Date d'Evaluation en question. L'Associé Gérant Commandité est autorisé à rédiger ou amender les règles concernant la détermination des prix d'évaluation correspondants.

(f) La Valeur Nette d'Inventaire par Classe à chaque Date d'Evaluation sera mise à la disposition des associés au siège social de la Société dans un délai de trente jours à compter de la Date d'Evaluation en question.

(g) Conformément aux Statuts, l'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

(i) en cas de situation d'urgence suite à laquelle la Société ne peut pas disposer ou évaluer une partie substantielle de ses actifs;

(ii) quand les moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le stock ou un autre prix de marché sont hors d'usage;

(iii) pour la période entière durant laquelle l'une des principales bourses ou un autre marché sur lequel une partie substantielle des investissements de la Société est mise en bourse ou commercialisée, est fermé pour une autre raison que les congés normaux, ou pour toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.

Tout associé ayant demandé la Valeur Nette d'Inventaire sera informé d'une telle suspension si, d'après l'Associé Gérant Commandité, la suspension excède 10 (Dix) Jours Ouvrables.

Art. 14. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus accordés par la Loi pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans le cadre de l'objet social de la Société, incluant sans y être limité:

I. Formuler la politique d'investissement de la Société à condition que l'Associé Gérant Commandité, dans l'exercice de cette tâche, (i) prenne en considération l'objet de la Société et (ii) s'assure que la Société agisse en conformité avec les dispositions du Prospectus;

II. Evaluer et négocier les opportunités d'investissement et, l'Associé Gérant Commandité agissant dans la limite de ses pouvoirs, faire, acheter, vendre, échanger, ou disposer d'une autre façon des investissements pour le compte de la Société et, lorsque c'est approprié, accorder des garanties et des indemnités en relation avec de telles ventes, échanges, ou autres moyens de disposer;

III. Surveiller et, quand c'est approprié, participer à la gestion et au contrôle des sociétés dans lesquelles la Société a investi;

IV. Former des Entités Apparentées en relation avec l'Activité de la Société;

V. Procurer un bureau, rechercher des infrastructures, du personnel et de l'équipement de bureau pour faciliter l'exercice de l'activité de la Société.

VI. En conformité avec le Prospectus, faire appel et recevoir des apports en capital et des prêts faits par les associés, appeler et recevoir des financements relais et recevoir les revenus des investissements et les autres fonds issus des investissements;

VII. Ouvrir, maintenir et fermer des comptes bancaires et des comptes de dépôt pour la Société et faire des chèques et autres instructions de paiement d'argent;

VIII. Conclure, exécuter les contrats et autres engagements et accorder des garanties au nom de la Société qui peuvent être nécessaires et conseillés pour la Société, ou que la conduite de l'activité de la Société peut exiger;

IX. Nommer un dépositaire pour tout ou partie des Actifs de la Société;

X. Repayer les prêts relais accordés par les Associés;

XI. Commencer ou agir en défense en cas de litige relatif à la Société ou à un des Actifs de la Société;

XII. Faire des distributions aux associés en conformité avec les dispositions du Prospectus ou de la loi applicable;

XIII. Engager des employés, agents indépendants, avocats, comptables, conseillers financiers, un dépositaire, et des consultants tel qu'il peut être considéré comme nécessaire ou conseillé en relation avec les investissements de la Société incluant, sans limitation, tout Associé du Associé Gérant Commandité pour accomplir tout ou parties des activités décrites dans l'Article 14.

XIV. Communiquer avec les Associés Commanditaires et rapporter aux Associés Commanditaires lorsqu'il est estimé nécessaire ou quand il l'est exigé par les Associés Commanditaires et représenter la Société pour ces tâches.

XV. Maintenir les dossiers et les livres comptables de la Société au lieu principal d'activité de la Société et permettre à tout associé et à tout représentant des associés d'y avoir raisonnablement accès à des heures raisonnables, à condition de l'en avoir averti dans un délai raisonnable, dans le but d'inspecter ces documents, à condition qu'un tel associé rembourse à l' Associé Gérant Commandité tout frais causé à l'Associé Gérant Commandité par cette inspection.

XVI. Exécuter des paiements d'indemnités tels que décrits dans le Prospectus;

XVII. Dans l'hypothèse où un associé est soumis à une taxe au nom de l'Associé Gérant Commandité de payer sur les actifs de la Société ou revenus tous les montants de taxe pour lesquels l'Associé Gérant Commandité pourrait devenir responsable de payer aux autorités fiscales compétentes pour le compte de cet actionnaire.

XVIII. Nommer ou révoquer le Réviseur d'Entreprises.

Art. 15. Actions de l'Associé Gérant Commandité. A l'exception des limites expressément énoncées dans les dispositions des Statuts, l'Associé Gérant Commandité est autorisé à agir seul, signer, sceller, remettre au nom et pour le compte de la Société tout contrat, certificat, acte ou autre document requis en vue d'agir dans le but des Statuts de la Société.

L'Associé Gérant Commandité, en toute discrétion, peut conclure, résilier, ou approuver toute modification ou amendement de, tout contrat de service ou de gestion.

Tous les documents, analyses, données, ou autres informations réunis ou produits par l' Associé Gérant Commandité en rapport avec la gestion de la Société appartiendront à l' Associé Gérant Commandité.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des Tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité ou par la ou les signature(s) de toute autre personne à laquelle l'Associé Gérant Commandité a délégué son autorité.

Art. 17. Indemnisation. La Société indemniserà l'Associé Gérant Commandité, tout conseiller en investissement agissant dans le contexte de l'activité d'investissement de la Société et de ses associés respectifs, administrateurs, représentants, employés, agents, conseillers, associés, membres, affiliés, et personnel contre toute plainte, dette, demande en dommages-intérêts, coûts et frais, incluant les honoraires juridiques, encourus par ceux-ci en raison de leur activité pour le compte de la Société ou les associés de la Société, pour leurs fonctions passées et présentes en tant qu'administrateur ou responsable de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière pour laquelle aucune indemnisation n'est procurée, sachant que cette indemnisation ne s'applique pas en cas de fraude, faute délibérée, ou délit. Les droits à l'indemnisation visés ci-dessus n'excluent pas d'autres droits dont les personnes pourraient se prévaloir.

Art. 18. Conflits d'intérêt. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre administrateur ou représentant de l' Associé Gérant Commandité est intéressé, ou est administrateur, associé, responsable ou employé d'une telle société ou firme.

Tout administrateur ou représentant de l'Associé Gérant Commandité qui exerce la fonction d'Administrateur, responsable ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société contracte un contrat ou conclut des affaires d'une autre façon, n'empêchera pas, en raison d'une telle affiliation avec cette société ou firme, de prendre en considération, de voter ou agir en relation avec tout sujet relatif à un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 19. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque luxembourgeoise (le «Dépositaire») qui satisfait les exigences la Loi SICAR.

Les titres, liquidités et autres actifs de la Société seront gardés en dépôt par et au nom du Dépositaire qui remplira les obligations et devoirs imposés par la Loi SICAR.

Le Dépositaire devra:

- a) s'assurer que le prix de souscription des titres de la Société est recueilli par la Société dans les délais prévus par ses documents de constitution;
- b) dans les transactions impliquant des actifs de la Société, vérifier que le prix est payé et versé à la Société dans les délais habituels;
- c) s'assurer que le revenu de la Société est affecté tel que prévu dans les documents constitutifs de la Société.

Si le Dépositaire désire renoncer à son mandat, l'Associé Gérant Commandité doit faire de son mieux pour trouver un successeur Dépositaire dans les deux mois de la prise d'effet du retrait du Dépositaire.

Les devoirs du Dépositaire cessent respectivement:

1. En cas de retrait du Dépositaire de sa propre initiative ou de celle de la Société; avant le remplacement du Dépositaire qui doit avoir lieu dans les deux mois du retrait, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection des intérêts des investisseurs;
2. si la Société ou le Dépositaire a été déclaré insolvable, autorisé à bénéficier du concordat, incapable de régler ses dettes, sous administration judiciaire ou soumise à des mesures similaires ou a été liquidée;
3. si la Commission de Surveillance du Secteur Financier retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Les devoirs du Dépositaire ne peuvent prendre terme à moins qu'un autre dépositaire ait été nommé pour agir en cette fonction.

Art. 20. Comité de Conseil - Comité de Direction.

(i) Un comité de conseil (le «Comité de Conseil») sera mis en place par l'Associé Gérant Commandité qui définit ses membres et procédures dans les conditions décrites au Prospectus.

Le Comité de Conseil sera en particulier chargé d'émettre des avis préalables purement consultatifs à l'Associé Gérant Commandité sur tout investissement relatif à la Société. L'Associé Gérant Commandité devra soumettre la décision de faire un investissement dans les sociétés constituant son portefeuille d'investissement au Comité de Conseil. Pour éviter toute méprise, ni le Comité de Conseil ni ses membres ne pourront en aucun cas proposer des investissements mais

pourront uniquement approuver ou rejeter les propositions d'investissement qui leurs seront soumises par l'Associé Gérant Commandité.

(ii) Un comité de direction (le «Comité de Direction») sera mis en place par l'Associé Gérant Commandité qui définit ses membres et procédures dans les conditions décrites au Prospectus.

Le Comité de Direction émettra des avis purement consultatifs sur la stratégie globale de la Société ainsi que sur les meilleures opportunités d'investissement.

Art. 21. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés représente tous les associés de la Société.

L'assemblée générale des associés de la Société doit se réunir sur convocation de l'Associé Gérant Commandité. Elle peut aussi se réunir sur demande d'associés représentant au moins un cinquième du capital social.

A l'exception d'une assemblée générale convoquée dans les conditions du cinquième paragraphe de l'Article 21, chaque assemblée générale doit être convoquée avec un délai d'au moins Quinze (15) Jours Ouvrables à compter de l'envoi de la convocation par lettre recommandée. La convocation doit contenir le lieu, le jour et l'heure de l'assemblée, les détails des résolutions qui seront proposées et la nature d'ensemble de toute affaire qui y sera conduite. L'assemblée générale sera, bien qu'elle soit appelée à se réunir dans des délais plus courts que ceux énoncés dans cette clause, valablement convoquée si tel est l'accord de l'unanimité des associés commanditaires et de l'Associé Gérant Commandité.

Aucune affaire ne sera discutée à l'assemblée générale à moins qu'un quorum d'associés commanditaires ne soit présent quand l'assemblée procède à l'appel des affaires; à moins qu'il n'en soit convenu autrement dans les présents Statuts, au moins cinquante pourcent (50%) du capital social doivent être réunis en les mains des associés commanditaires présents en personne ou par mandataires pour constituer le quorum.

Si dans un délai d'une heure à compter de l'heure de convocation de l'assemblée, le quorum n'est pas présent, l'assemblée devra être convoquée de nouveau dans un délai d'au moins huit (8) jours à compter de la date d'envoi de la convocation par lettre recommandée, à toute autre date mais dans un délai n'excédant pas deux (2) semaines à compter de la première date de convocation de l'assemblée, à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité. Si lors de l'assemblée nouvellement convoquée, le quorum n'est pas présent dans l'heure qui suit sa convocation, les associés commanditaires présents constitueront le quorum utile sans tenir compte du pourcentage du capital social qu'ils représentent.

L'Associé Gérant Commandité présidera toute assemblée générale des associés de la Société par l'intermédiaire d'un de ses gérants ou d'un représentant ad hoc nommé par son conseil de gérance ou son gérant unique, selon les cas. Si l'Associé Gérant Commandité n'assiste pas à l'assemblée ou s'il renonce à la présider, les associés commanditaires présents devront élire un président conformément aux dispositions des présents Statuts.

Le président peut, avec l'accord de toute assemblée ou le quorum est présent (et doit si tel est le souhait de l'assemblée), ajourner l'assemblée au même jour de la quatrième semaine suivant la présente assemblée, à la même heure et au même lieu, mais l'ordre du jour d'une assemblée ajournée devra être strictement limité à l'ordre du jour de l'assemblée initialement convoquée. Le président devra également ajourner une assemblée si et quand les conditions de lois impératives l'y obligent.

Sauf (i) quand aux termes du Prospectus, le Consentement des Associés Commanditaires est requis ou (ii) quand une disposition impérative de la Loi sur les Sociétés Commerciales requiert un quorum de présence ou une majorité différente, les résolutions de l'assemblée générale seront valablement prises si elles sont adoptées à la majorité des deux tiers des votes des associés présents ou représentés.

L'assemblée générale doit adopter et ratifier les mesures affectant l'intérêt de la Société vis-à-vis des tiers ou amender les présents statuts uniquement avec l'accord de l'Associé Gérant Commandité.

L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra à Luxembourg au siège social de la société ou à tout autre lieu à Luxembourg tel que spécifier dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à midi Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des associés devra se tenir le Jour Ouvrable précédent.

Tout autre assemblée des associés se tiendra au lieu et place spécifiés dans leurs convocations respectives.

Chaque action donne droit à un vote conformément à la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Les associés agissent en personne ou par procuration écrite à un tiers qui n'est pas nécessairement associé.

Tout associé peut participer et agir à toute assemblée générale par le biais de conférence téléphonique et tout autre moyen de communication par lequel tout participant peut entendre les autres, à la condition que chaque associé puisse être identifié. La participation à l'assemblée par de tels moyens sera appréciée comme la présence en personne à l'assemblée des associés. Dans ce dernier cas, l'assemblée générale sera réputée tenue au lieu et place où l'Associé Gérant Commandité est présent en personne.

Art. 22. Année fiscale. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre de la même année-

Art. 23. Rapport annuel. La Société doit publier un rapport annuel dans un délai de six (6) mois à compter de la fin de l'année fiscale concernée ainsi que des rapports intérimaires dans les conditions définis au Prospectus.

Art. 24. Auditeur. Les opérations de la Société seront supervisées par un réviseur d'entreprises dans les conditions prévues par la Loi SICAR (l'«Auditeur»).

L'Auditeur sera nommé et révoqué à tout moment par l'Associé Gérant Commandité en conformité de la Loi SICAR et du Prospectus.

Art. 25. Distributions. L'Associé Gérant Commandité déterminera les droits à dividendes, dividendes intérimaires, remboursement de capital de chaque classe d'action et toute autre distribution conformément aux dispositions définies au Prospectus sur ce point.

Art. 26. Loi applicable. Tous problèmes non réglés par les présents statuts devront l'être conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales et la Loi SICAR.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit de la manière suivante:

| Souscripteurs | Action de Management de | Actions Classe B | Total |
|---|----------------------------|---------------------|-------|
| 1. Associé Gérant Commandité | 1 | 0 | 1 |
| 2. ILP III INVESTMENTS & CONSULTING LLP | 0 | 3.099 | 3.099 |
| Total: | 1 | 3.099 | 3.100 |

Lors de la constitution, l'Action de Commandité et toutes les Actions de Commanditaire ont été totalement souscrites et libérées à 100% par apport en numéraire, tel que justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

La première année fiscale débutera à la date de constitution de la Société et terminera au 31 décembre 2007.

La première assemblée générale des associés se tiendra en 2008.

Frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toute nature liés à la constitution de la Société seront mis à la charge de la Société et sont estimés à approximativement cinq mille euros.

Résolutions

Immédiatement à la suite de la constitution de la Société, les associés ont décidé:

1. A été nommée Auditeur la société DELOITTE (LUXEMBOURG) S.A. dont le siège social sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
2. Le mandat de DELOITTE (LUXEMBOURG) S.A. expirera lors de l'assemblée annuelle des associés approuvant les comptes annuels pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2007; et
3. Le siège social de la Société est au 30, rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le document a été lu aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. P. Verlaine, R. Thillens, A. Coulombel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 avril 2007. Relation: EAC/2007/3892. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007058664/239/1008.

(070060388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2007.

**Arian Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Koti Manga S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 119.795.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007058981/231/15.

(070060972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

**Wirkham Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. Kulmen S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.846.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mai 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler, Notaire

I. Colamonico

Référence de publication: 2007058980/231/15.

(070060965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Orind Europe Limited, Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.523.

Eröffnung Gründung einer Niederlassung

Die Geschäftsführung der YINGKOU ORIND REFRACTORIES LIMITED, Wanghai Zhenxing, Industrial Zone Bayuquan, District Lia Yingkou, P.R. China 115007, vertreten durch Herrn Ravin Jhunjunwala M.K., hat am 26. Februar 2007 auf Basis eines Beschlusses des Verwaltungsrates, die Gründung einer Zweigniederlassung in Luxemburg beschlossen.

Sitz der Zweigniederlassung:

L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activités Syrdall.

Gegenstand der Zweigniederlassung:

Herstellung und der Vertrieb von feuerfesten Ziegeln.

Recht der Gesellschaft:

Die Gesellschaft ist chinesischen Rechts.

Handelsregister:

Die Muttergesellschaft wird unter der Handelsregisternr. 000713 Qi Du Liao Ying Zong Zi im Handelsregister der Yingkou Administration for Industry and Commerce - Provinz Liaoning- geführt.

Gesellschaftsform, Sitz und Gegenstand

Limited; mit Sitz in Wanghai Zhenxing, Industrial Zone Bayuquan, District Lia Yingkou, P.R. China 115007

Gegenstand des Unternehmens ist die Herstellung und der Vertrieb von feuerfesten Ziegeln.

Name der Gesellschaft:

YINGKOU ORIND REFRACTORIES LIMITED

Name der Zweigniederlassung:

ORIND EUROPE LIMITED, LUXEMBOURG

Geschäftsführer der Gesellschaft:

Herr Ravin Jhunjunwala M.K., Managing Director, geboren am 29. September 1952 in Barang, India, wohnhaft in: 19 Cairnhill Circle, # 11.05 The Light at Cairnhill, Singapore 229650.

Gemäß Art. 17.2 des Gesellschaftsvertrags ist Herr Jhunjunwala M.K. Vorsitzender des Verwaltungsrats der Gesellschaft und ist alleine zeichnungsberechtigt.

Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung:

Herr Karl A.P. Eping, Dipl.-Ing., geboren am 28. August 1953 in Münster, wohnhaft in D-54292 Trier, Merianstr. 16.

Vertreten wird die Zweigniederlassung Luxemburg durch die alleinige Unterschrift des Handlungsbevollmächtigten.

Bestimmungen im Falle der Auflösung der Gesellschaft:

Die Gesellschaft wird gemäß Art. 38 des Gesellschaftsvertrags aufgelöst.

Bestimmungen betreffend Buchführung und Veröffentlichung der Bilanzen:

Gemäß Art. 160-7 des luxemburgischen Gesellschaftsrechts wird die Zweigniederlassung eine Bilanz mit Kontenplan nach Luxemburger Recht erstellen.

Auflösung der Zweigniederlassung:

Die Auflösung der Zweigniederlassung erfolgt auf Beschluss des Verwaltungsrates.

Munsbach, den 8. März 2007.

SOFINTER S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007059135/820/47.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05531. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

AEI (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 113.997.

—
EXTRAIT

L'Associé unique dans ses résolutions du 16 avril 2007 a accepté la démission de ses fonctions de gérant A de la société de Monsieur K. George Wasaff en date du 29 janvier 2007 et a nommé avec effet au 29 janvier 2007 et pour une durée indéterminée Messieurs Brent de Jong et John Fulton aux fonctions de gérant A.

Les managers de la société sont donc dorénavant les personnes suivantes:

- Monsieur Brent De Jong, Gérant A, domicilié au 502 Pine Shadows Drive, Houston, Harris County, Texas 77056, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur John Fulton, Gérant A, domicilié 1606 Klimer Way, Houston, Harris County, Texas 77077, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Laurent Heiliger, Gérant B, domicilié 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Gérant B domicilié 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour AEI (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007059134/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Rice International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 39.781.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2007

- L'Assemblée confirme la démission de Monsieur Herman Moors, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059169/655/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Subtarc S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 890.710,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.769.

—
Extrait de la résolution des actionnaires de la Société du 2 avril 2007

Il résulte de la résolution des actionnaires du 2 avril 2007 que les actionnaires ont renouvelé le mandat de l'auditeur de la Société, KPMG AUDIT S.à.r.l., pour l'exercice social commençant au 1^{er} janvier 2006 et pour une durée de 5 ans.

S. Michel

Administrateur

Référence de publication: 2007059175/3794/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07217. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Jan Navigation A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.742.

—
EXTRAIT

Le 18 avril 2007 s'est tenu une Assemblée Générale ordinaire au siège social de la société durant laquelle ladite assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n^o 8 Koning Boudewijnlaan, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour extrait conforme

JAN NAVIGATION A.G.

Signature

Les membres du bureau

Référence de publication: 2007059179/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Luxembourg Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 76.197.

—
EXTRAIT

Le 18 avril 2007 s'est tenu une Assemblée Générale ordinaire au siège social de la société durant laquelle ladite assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n^o 8 Koning Boudewijnlaan, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.
Pour extrait conforme
LUXEMBOURG SHIPPING S.A.
Signature
Les membres du bureau

Référence de publication: 2007059181/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Rita Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 95.365.

—
EXTRAIT

Le 18 avril 2007 s'est tenu une Assemblée Générale ordinaire au siège social de la société durant laquelle ladite assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société COMLUX S.p.r.l., sise à B-9160 Lokeren, n^o 8 Koning Boudewijnlaan, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.
Pour extrait conforme
RITA MAR S.A.
Signature
Les membres du bureau

Référence de publication: 2007059182/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Acis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 53.881.

—
Résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue à Luxembourg, le vendredi 4 mai 2007 à 11.00 heures

Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du changement de dénomination du commissaire aux comptes, qui dorénavant s'appelle:

FIDUCIAIRE FRH S.à r.l. (anciennement FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l.), R.C.S Luxembourg, B 58.155, 134, route d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
S. Perrier
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007059216/1053/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Coller Iberica I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.232.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 avril 2007

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 13 avril 2007 que:

- La démission de Madame Anja Paulissen, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.
- LUX KONZERN S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007059214/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2007, réf. LSO-CE00421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Handlowy Investments II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 61.343.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2007 que Monsieur Tomasz Czalbowski est révoqué de sa fonction de gérant de catégorie A de la société.

Monsieur Janusz Mazur, analyste financier, demeurant Rudzka 28/2, 47-400 Raciborz, Pologne a été nommé nouveau gérant de catégorie A de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007059234/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Handlowy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.746.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2007 que Monsieur Tomasz Czalbowski est révoqué de sa fonction d'administrateur de catégorie A de la société.

Monsieur Janusz Mazur, analyste financier, demeurant Rudzka 28/2, 47-400 Raciborz, Pologne a été nommé nouvel administrateur de catégorie A de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire ayant à statuer sur les comptes au 28 février 2011.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007059232/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

T.P.I., Together Production International (T.P.I.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.867.

Il résulte de la décision des associés du 28 septembre 2006, qu'il a été décidé de substituer en qualité de gérant unique Monsieur Andrea Martire, démissionnaire et de nommer en remplacement en qualité de gérant unique, Monsieur Kanagarajah Sathyajit, né à Colombo (Sri Lanka) le 20 juillet 1965, résidant à Bassano del grappa I-36061, (Italie) Strada del Tesoro, 18/B, à compter de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 30 avril 2007.

Pour TOGETHER PRODUCTION INTERNATIONAL (T.P.I.) S.à r.l.

Le Gérant

Signature

Référence de publication: 2007059210/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2007, réf. LSO-CE00592. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Carotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.557.

Le bilan au 31 décembre 2004 ainsi que le rapport de gestion ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007059029/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01594. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Aravis Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 50.899.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux comptes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007059035/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01591. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.740.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour OYSTER

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059037/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01083. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Aleph Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.038.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007059059/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02279. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Mecfint (Jersey) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.141.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MECFINT (JERSEY) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007059063/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01985. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Multicasting Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 94.581.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007059064/242/12.

(070060790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Transfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 21.182.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007059065/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05750. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

F&C Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 55.216.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007059056/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02262. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

WCC Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.772.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 avril 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:
- Acceptation de la démission de Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérante de classe A avec effet immédiat.

- Nomination de Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérante de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059085/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Gicasoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 139, Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 111.011.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de GICASOC S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007059107/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2007, réf. LSO-CE00030. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Power Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.850.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007059104/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01176. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Tulipe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 28.165.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007059102/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01154. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

P.G.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.457.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 27 mars 2007, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de EUROFID S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059126/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

L'an deux mille six, le huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé DTT, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60.927, constituée comme société civile suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 1997, publié au Mémorial C n° 680 du 4 décembre 1997, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 septembre 1997, publié au Mémorial C n° 1 du 2 janvier 1998.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social du 30 septembre au 31 mai et pour la première fois en 2007.
2. Modification de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 30 septembre au 31 mai et pour la première fois en 2007, et de modifier par conséquent l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier juin et finit le trente et un mai de l'année suivante.»

L'année sociale en cours ayant débuté le 1^{er} octobre 2006 s'achèvera le 31 mai 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, Relation: LAC/2007/2495. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007058904/211/44.

(070061073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Scarabeo Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007059418/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02192. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2007.
